

Projet éolien de la Croix Blanche

Lettre d'information n°4

Septembre 2023

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Le projet éolien de Saint-Germainmont change de nom ! Défini en concertation avec le conseil municipal, il a été renommé Projet éolien de la Croix Blanche. Ce nom fait écho aux deux lieux-dits du projet : La Croix de Sept Mois et La Dame Blanche. Dorénavant, tous les documents administratifs et de concertation reprendront ce nom de projet.

Par ailleurs, son développement se concrétise avec la définition d'une implantation finale des éoliennes. Ainsi, le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale pourrait être envisagé pour la fin d'année 2023.

Les études, entamées en 2022, se sont achevées cette année. Les résultats ont permis d'analyser les différents enjeux sur chaque thématique (technique, environnementale, paysagère, acoustique...) et ainsi de définir le nombre et l'emplacement final des éoliennes. La démarche et le raisonnement de ce travail ont été présentés au conseil municipal, et nous vous l'exposons dans cette lettre.

Par ailleurs, après discussion avec les élus des besoins du territoire, diverses mesures d'accompagnement pouvant être mises en place sur la commune ont été identifiées. Retrouvez dans cette lettre les mesures évoquées et participez à leur élaboration en votant pour celles vous intéressant !

Je vous souhaite une bonne lecture !



Alexis Dewevre
Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France
alexis.dewevre@rwe.com

Les chiffres clés du projet



3

éoliennes

Le projet sera finalement composé de 3 éoliennes de 173 mètres de hauteur en bout de pale.



3,5 à
6 MW

La puissance unitaire estimée des éoliennes sera comprise entre 3.5 et 6 MW.



8 000
foyers

Un parc éolien de 3 éoliennes de 6 MW pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle électrique (tous usages domestiques) de 8 000 foyers.
(sources ADEME, CRE, INSEE)

Retour sur les études

Étude écologique

L'étude, débutée en février 2022, a été réalisée par le bureau d'études ENVOL Environnement. Celle-ci a duré 1 an afin d'observer les espèces présentes sur la zone sur un cycle biologique complet. Aujourd'hui, cette étude est en voie d'être finalisée en vue du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, prévu en fin d'année 2023. Par ailleurs, les études permettront de définir les mesures ERC réglementaires (Eviter, Réduire, Compenser) et de proposer des mesures d'accompagnement afin de limiter l'impact du parc éolien.

Avifaune (oiseaux)

L'étude, réalisée par ENVOL Environnement, conclut à des enjeux modérés au niveau de l'aire d'étude immédiate pour l'ensemble des périodes étudiées (migrations pré-nuptiales/périodes nuptiales/migrations post-nuptiales/périodes hivernales). Les boisements et les haies sont les habitats les plus sensibles car certaines espèces sont susceptibles de s'y reproduire et de s'y nourrir, comme le Pic noir.



Pic noir

© Vassiliy Vishnevskiy

Chiroptères (chauves-souris)

Les enjeux les plus forts se trouvent au niveau des boisements et des haies, dans lesquels l'activité et la diversité des espèces sont les plus fortes. La Pipistrelle commune a été, pour chaque période étudiée (transits printaniers/mise bas/transits automnaux), l'espèce la plus observée.



Pipistrelle commune

© Barracuda 1983

Gestion des impacts

Dans le but de minimiser les impacts bruts du projet sur la faune, la flore et les habitats naturels, plusieurs mesures d'évitement et de réduction ont été définies, dont par exemple :

- l'optimisation de la date de démarrage des travaux de construction, pour limiter les perturbations durant les périodes de nidification des oiseaux ;
- la mise en place d'un bridage préventif (arrêt) des éoliennes lorsque les conditions météorologiques sont favorables à une forte activité des chauves-souris.

L'ensemble de ces mesures permet d'envisager un projet éolien sans impact significatif sur la faune et la flore.

Étude paysagère

L'étude paysagère, réalisée par le bureau d'études INDDIGO (qui a racheté la société ABIES) permet d'assurer la meilleure insertion paysagère du projet au sein du territoire. Un carnet de photomontages sera réalisé et permettra d'illustrer les différentes situations d'observation du projet depuis des dizaines de points de vues dans les aires d'études immédiates, rapprochées et éloignées. L'étude préconise d'éviter la zone Nord-Est du projet afin de ne pas diminuer les angles de respiration (plus grand angle continu sans éolienne, dessiné sur un rayon de 5 km autour du lieu de vie) depuis les communes voisines.

Étude acoustique

Des sonomètres ont été installés sur 3 différents points d'écoute proches de la zone de projet par le bureau d'études SIXENSE. Pendant 5 semaines, ils ont mesuré le bruit ambiant, afin de modéliser le bruit que pourrait ajouter le nouveau parc éolien. Grâce à la distance à laquelle seront les éoliennes (plus de 1,8 km des habitations) et à l'amélioration des technologies, le projet ne devrait modifier que de manière limitée l'environnement sonore au niveau des habitations les plus proches. Nous tenions d'ailleurs à remercier les riverains qui ont accueilli les sonomètres dans leur jardin. Un contrôle sera réalisé après la construction du parc, et des plans de bridage seront prescrits si les écoutes montrent des dépassements des normes réglementaires.

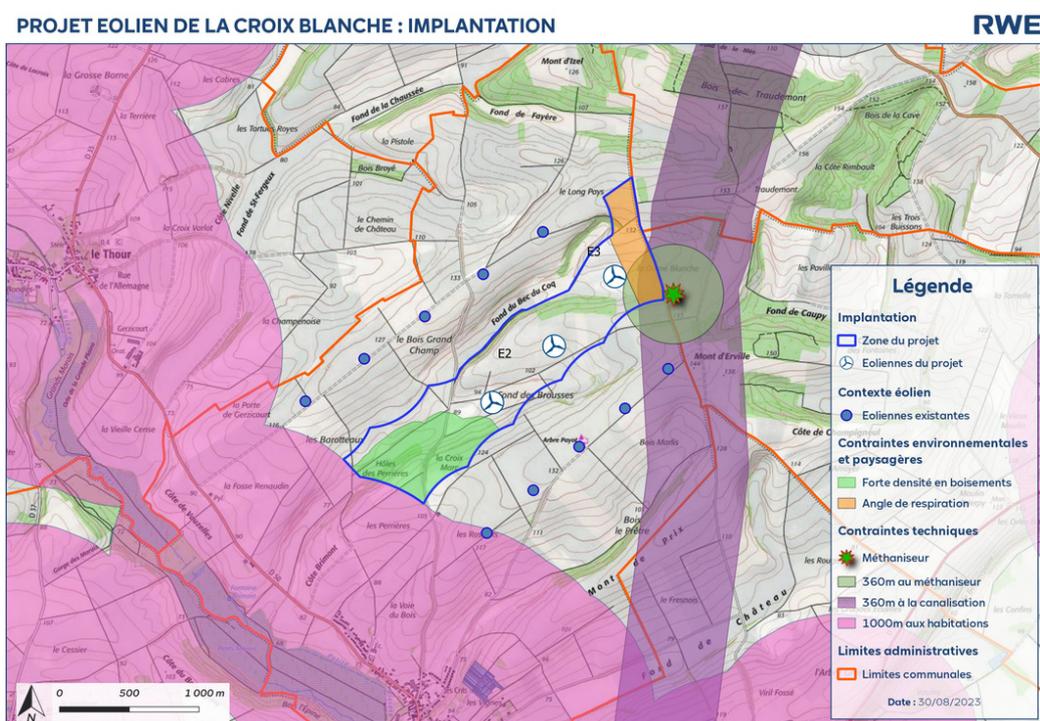


Sonomètre

Une nouvelle implantation à 3 éoliennes

La somme des recommandations des études environnementale, paysagère, acoustique, des consultations techniques réalisées ainsi que des discussions avec la mairie permet de proposer une implantation à 3 éoliennes.

Malgré un potentiel de 4 à 5 éoliennes sur la zone d'étude, la partie au Sud-Ouest présente le plus d'enjeux faunistiques et floristiques du fait de la plus forte densité en haies et boisements. Afin d'assurer un projet cohérent avec son environnement, cette zone a donc été retirée de l'implantation. Celle-ci étant la plus proche des habitations de Saint-Germainmont, cela a pour effet de reculer encore un peu plus les éoliennes des habitations (plus de 1,8 km pour la plus proche) et ainsi de limiter les impacts visuels et sonores depuis ces lieux de vie.



La zone d'implantation

L'implantation finale du parc sera de 3 éoliennes de 173 mètres de hauteur maximale en bout de pale, ayant chacune une puissance nominale comprise entre 3,5 et 6 MW.

Elle a été définie du fait de diverses contraintes :

- Un éloignement de 360 mètres à l'usine de méthanisation au Nord-Est de la zone du projet (cercle en vert clair) ;
- Un éloignement d'au moins 150 mètres à tout motif boisé (haies/boisements) pour protéger la faune et la flore ;
- Un évitement de la zone au Sud-Ouest, proche de plusieurs haies et boisements (modélisé en vert) ;
- Un évitement de la zone au Nord-Est pour préserver les angles de respiration des communes voisines (modélisé en orange).

Les mesures d'accompagnement

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien, RWE Renewables France est tenu de proposer les mesures nécessaires pour éviter, réduire ou compenser ses impacts sur la biodiversité ou le cadre de vie. Des mesures dites d'accompagnement du projet sont également proposées. Il s'agit d'une démarche volontaire, non obligatoire, mise en place par RWE Renewables France afin de faire du parc éolien un projet de territoire.

Elles consistent notamment à financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité.

Après discussion avec les élus du conseil municipal de Saint-Germainmont, diverses mesures pouvant être mises en place sur la commune ont été identifiées :



Mesure 1 : Aide renouvelable aux particuliers

Aide visant à accompagner financièrement les particuliers pour réaliser des travaux favorisant la transition énergétique. On peut par exemple citer : l'installation d'un poêle à granulés, l'isolation thermique, la mise en place de panneaux solaires, etc.

Mesure 2 : Mise en place de gîtes artificiels pour le Faucon crécerelle et les chiroptères (chauves-souris)

Au cours des années, les gîtes naturels pour ces espèces se sont raréfiés. Cette initiative permet de les remplacer par des gîtes artificiels, qui serviront de sites de reproduction mais aussi de lieux de repos.

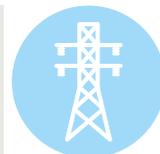


Mesure 3 : Amélioration énergétique de l'éclairage de la commune

Afin de rendre l'éclairage de la commune plus sobre, cette mesure permettrait d'installer des luminaires à basse consommation et/ou autonomes sur la commune de Saint-Germainmont.

Mesure 4 : Enfouissement d'une partie du réseau électrique sur la commune

La mesure consiste à enterrer une partie des réseaux électriques de la commune. Cela améliore les aspects esthétique, sécuritaire et environnemental de la commune.



Mesure 5 : Mise en place d'un site arboré avec essences d'arbres locales (pour les abeilles)

Pour assurer les besoins des abeilles, une mosaïque de milieux et de ressources est nécessaire. Des essences mellifères produiront nectar et pollen, et seront accessibles par les abeilles.

Mesure 6 : Suivi et protection des populations de busards dans le département

En France, les busards nichent majoritairement en milieu céréalier. Les nids et poussins sont camouflés et difficilement repérables. Ils sont ainsi susceptibles d'être affectés par certains travaux agricoles. Grâce à des actions de suivi, les nids peuvent être repérés et protégés, jusqu'à l'envol des jeunes.



Les mesures d'accompagnement

Votre avis nous intéresse

Projet éolien de la Croix-Blanche



Détachez et déposez ce coupon en mairie en indiquant ci-dessous votre choix.

Classez les mesures d'accompagnement que vous souhaitez voir se déployer sur la commune dans l'ordre de votre préférence (de 1 à 6) :

Aide renouvelable aux Particuliers
1 2 3 4 5 6

Mise en place de Gîtes artificiels pour le faucon crécerelle et les chiroptères (chauves-souris)
1 2 3 4 5 6

Amélioration énergétique de l'éclairage de la Commune
1 2 3 4 5 6

Enfouissement d'une partie du réseau électrique sur la Commune
1 2 3 4 5 6

Mise en place d'un site arboré avec essences d'arbres locales (pour les abeilles)
1 2 3 4 5 6

Suivi et protection des populations de busards dans le département
1 2 3 4 5 6

Qui êtes-vous ?

Nom : _____ Prénom : _____

E-mail : _____ Téléphone : _____

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Afin d'exercer ce droit, vous pouvez adresser un courrier postal à RWE Renewables France, 50 rue Madame de Sanzillon, 92 110 Clichy.

Qui sommes-nous ?

RWE Renewables France

RWE Renewables France est l'un des principaux producteurs d'énergies renouvelables sur le marché français. Avec 200 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires. Le Groupe connaît une importante croissance : il développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens et plus 400 Mwc de projets solaires et il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français.

L'entreprise a à cœur de travailler main dans la main avec les riverains, les élus, les acteurs socio-économiques, les associations, les administrations et le gouvernement. Du lancement du projet à son démantèlement ou son renouvellement, RWE Renewables France porte une attention particulière à la qualité de ses projets dont la concertation et l'intégration locale sont les clés de la réussite.



Les bénéfices pour le territoire

Les bénéfices pour le territoire sont multiples.

- Le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités.
- Des mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement, définies dans l'étude d'impact, pourront aider à financer des projets de territoire.
- Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

Retombées fiscales* pour 3 éoliennes :

| | |
|--|---------------|
| Commune de Saint-Germainmont | 25 300 € / an |
| Communauté de communes du Pays Rethélois | 71 800 € / an |
| Département des Ardennes | 44 800 € / an |

*simulation faite le 16/08/2023 et basée sur les dispositions fiscales en vigueur (source : impots.gouv.fr)

L'offre d'électricité locale

Dans le cadre du projet éolien de la Croix Blanche, une offre d'électricité verte pourra être proposée au territoire. L'objectif est de fournir aux riverains du parc une électricité moins chère et plus verte.



RWE passe un contrat avec un fournisseur d'électricité



Offre garantie durant 5 ans



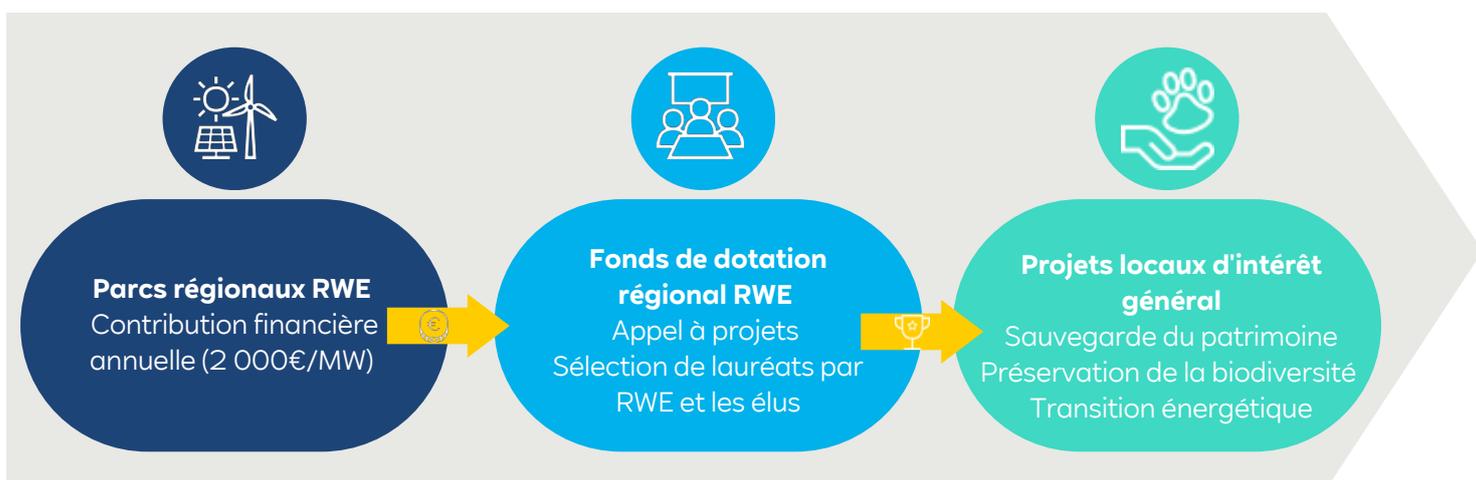
Offre réservée aux habitants de Saint-Germainmont



Réduction tarifaire de 20€/MW installé, indépendamment de la production du parc

Le fonds de dotation régional

Les parcs éoliens et solaires du territoire exploités par RWE contribuent à des fonds de dotation régionaux. Ces dispositifs de mécénat sont destinés à collecter des dons pour aider un organisme à but non lucratif à réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général. Le dispositif a lieu chaque année durant toute la durée d'exploitation du parc de la commune !



Pour plus d'informations : www.saintgermainmont.projet-eolien.com